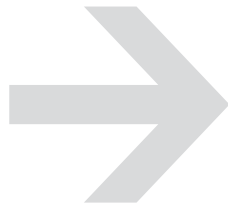


## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

# INVENTER LE TERRITOIRE DE DEMAIN



Le Grand Nancy lance un Plan local d'urbanisme unique pour ses vingt communes. Dans le respect du développement durable, ce nouvel outil répond aux enjeux actuels et constitue une formidable opportunité de donner naissance à une vision partagée de l'avenir de notre territoire.



Un Plan local d'urbanisme (PLU) définit la vocation et les conditions d'occupation des sols. Avec les évolutions réglementaires renforçant le rôle des intercommunalités en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'environnement, le Grand Nancy démarrera l'élaboration d'un PLU intercommunal, co-construit avec les communes de l'agglomération et l'ensemble des acteurs et partenaires.

### Adapté aux nouveaux modes de vie

Ce document unique intègre le Programme local de l'habitat (PLH) et le Plan de déplacements urbains (PDU). Harmonisant ainsi les politiques publiques, le PLU permet l'émergence d'un projet de développement durable, solidaire, cohérent et lisible.

Élaboré à l'échelle de l'agglomération, le PLU s'adapte aux nouveaux modes de vie et aux enjeux actuels qui dépassent les frontières des communes.

### Chaque Grand Nancy ancien concerné

Favoriser le développement économique, renforcer l'attractivité du Grand Nancy, faciliter les déplacements, offrir des logements adaptés à tous les ménages, améliorer la qualité du cadre de vie, pérenniser les services et les équipements, relever les défis environnementaux, préserver la nature en ville : le PLU va impacter directement le quotidien des habitants et usagers de l'agglomération dans les dix prochaines années.

Plus d'infos :  
<http://plugrandnancy.org>



**PLUi**

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
DU GRAND NANCY

## CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE "Un grand projet global et cohérent"

Lieu d'échange, de partage d'informations et de concertation, le Conseil de Développement durable du Grand Nancy vient en appui de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal. "Ce document réglementaire offre l'opportunité d'écrire un grand projet global et cohérent à l'échelle du Grand Nancy, estime Dominique Valck, le Président, "cette logique d'emboîtement entre différents niveaux de documents (européens, régionaux, SCOT, PLU i...) permet une cohérence visible et lisible par le citoyen et de sortir des approches trop spécialisées en "tuyaux d'orgue."

Pour nourrir la réflexion, le Conseil de Développement durable se réunira jusqu'à la fin de l'année en plusieurs groupes de travail thématiques autour de la ville des proximités et du bien-être du citoyen. "Le travail de pédagogie en direction des citoyens et de co-construction avec les acteurs de la démocratie participative sont les garants de la réussite", conclut Malika Dati, vice-présidente en charge de la participation citoyenne et du Conseil de Développement durable.

### Réunions publiques dans les vingt communes

Écoute et dialogue sont les maîtres-mots de la large concertation préalable qui sera engagée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Un registre de concertation sera ouvert dans les communes et au siège de la Communauté urbaine. Des réunions publiques se dérouleront également dans chacune des vingt communes de l'agglomération dès le début de l'année 2016.



Michel Candat : "Peut-être à chacun de partager les choix urbains du Grand Nancy et de ses communes".

## UNE ALTERNATIVE À L'ÉTALEMENT URBAIN

Michel Candat, vice-président en charge de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, anime la mise en place d'un document plus durable qui permettra une harmonisation du cadre de vie. Décryptage...

Quels principes de gouvernance et de collaboration avec les différentes communes avez-vous imaginés ? Nous avons déjà tenu des réunions de présentation très intéressantes dans les vingt communes et nous allons lancer des ateliers de coproduction avec la société civile. De plus, des réunions de travail et des réunions publiques seront organisées dans chacune des vingt communes. Chaque commune apportera sa pierre à cette construction en fonction de son histoire, de ses atouts et de son projet. Le travail mené ces dix dernières années avec la révision des plans d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme a déjà permis d'harmoniser et de préciser plusieurs aspects, de manière consensuelle : ce n'est donc pas une révolution, mais plutôt une évolution.

### "Favoriser la ville des courtes distances"

En quoi ce nouveau document sera-t-il plus "durable" ? Dans les PLU actuels, nous avons déjà remis 123 hectares de zones urbanisables en zones agricoles et naturelles. Les communes ont également favorisé l'urbanisation des "bords creux" afin de préserver ces espaces. Le nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal permettra d'imaginer une ville plus attractive et plus proche avec des quartiers vivants. Il s'agit également d'habiter et de se déplacer autrement grâce à une ville des courtes distances rendue possible par les évolutions sociétales, comme le numérique ou l'économie du partage. En résumé : une alternative à l'étalement urbain et ses effets désastreux sur l'environnement.

Quelle est l'intérêt d'un Plan local d'urbanisme intercommunal pour les habitants ?

L'harmonisation des transports, du logement, du développement économique, de l'urbanisme, de l'environnement et, plus largement, du cadre de vie se fait en tenant compte des complémentarités et à différentes échelles. En fait, c'est du bon sens, mais cela demande un travail un peu plus complexe, d'où ce Plan local d'urbanisme intercommunal qui permettra à chacun de mieux comprendre et partager les enjeux et les choix urbains du Grand Nancy et de ses communes.